

Quels sont mes besoins d'assurance ? Un petit guide pour déterminer quelle assurance est recommandée en fonction de vos activités professionnelles

Il existe une panoplie de produits d'assurance et il est parfois difficile de déterminer l'assurance dont vous avez besoin et, ce qui est tout aussi important, celle dont vous n'avez pas besoin.

Le tableau suivant aide à identifier les couvertures les mieux adaptées aux circonstances de votre pratique. Même si nous nous sommes efforcés d'inclure le plus d'information possible dans ce tableau, il présente un aperçu des scénarios de pratique les plus courants et il pourrait ne pas inclure toutes les structures professionnelles et commerciales.

Nous vous recommandons d'utiliser ce tableau comme cadre de travail initial pour la prise de décisions. Il ne remplace pas les conseils d'un courtier individuel et nous vous demandons donc de parler à un professionnel de l'assurance du BMS si vous avez des questions à propos de la couverture la plus appropriée pour les circonstances de votre pratique particulière.

“Je suis” :

Employé	Entrepreneur indépendant / Société personnelle / Propriétaire unique (aucun personnel)	Propriétaire d'entreprise
<p>Envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le forfait de base, qui comprend l'assurance responsabilité professionnelle, la responsabilité civile générale, l'assurance des biens et contenus, l'assurance contre le vol et les détournements et l'assurance pour perte d'exploitation Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée Le forfait de services juridiques 	<p>Envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le forfait de base, qui comprend l'assurance responsabilité professionnelle, la responsabilité civile générale, l'assurance des biens et contenus, l'assurance contre le vol et les détournements et l'assurance pour perte d'exploitation Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée Le forfait de services juridiques 	<p>D'autres professionnels de la santé travaillent-ils pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent-ils sous le nom de votre entreprise ?</p> <p>OUI - Envisager:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le forfait de base, qui comprend l'assurance responsabilité professionnelle, la responsabilité civile générale, l'assurance des biens et contenus, l'assurance contre le vol et les détournements et l'assurance pour perte d'exploitation Responsabilité civile générale pour les entreprises Responsabilité civile professionnelle pour la Clinique Responsabilité liée aux pratiques d'emploi Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée Le forfait de services juridiques <p>NON, Personnel non professionnel de la santé uniquement (par exemple, réceptionniste, comptable, etc.) – Envisager:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le forfait de base, qui comprend l'assurance responsabilité professionnelle, la responsabilité civile générale, l'assurance des biens et contenus, l'assurance contre le vol et les détournements et l'assurance pour perte d'exploitation Responsabilité liée aux pratiques d'emploi Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée Le forfait de services juridiques

Apprendre davantage à propos des divers types d'assurance :

1

LE FORFAIT DE BASE: L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE, LA RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE, L'ASSURANCE DES BIENS ET CONTENUS, CONTE LE VOL ET LES DÉTOURNEMENTS ET POUR PERTE D'EXPLOITATION

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité pour les blessures ou les dommages qui ont résulté d'une négligence, erreur, omission, ou de faute professionnelle qui a surgi de votre capacité professionnelle en tant qu'ostéopathe. Votre police répond également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre organisme professionnel.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou des dommages que vous peut causer à un tiers à la suite de vos opérations et / ou locaux. Par exemple, un patient peut glisser sur un plancher mouillé dans votre clinique ou votre employé peut accidentellement causer des dommages au domicile d'un patient durant une consultation.

L'assurance de biens/contentus comprend les articles habituels d'une Clinique, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout stock et améliorations.

La protection contre les actes criminels protège contre les pertes financières découlant de la malhonnêteté, de la fraude ou du vol d'argent, de titres ou de biens appartenant à l'entreprise ou au bureau.

La perte d'exploitation assure contre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou d'un dommage physique direct aux locaux par un risqué assuré (par exemple, un incendie).

2

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE POUR LA CLINIQUE

Cette police interviendra si le nom de votre entreprise est cité dans une réclamation ou une poursuite alléguant de la négligence ou une faute professionnelle. Après un incident, l'avocat du patient citera habituellement toutes les personnes qui ont participé aux soins du patient, y compris l'entreprise ou la clinique à titre de plus important fournisseur de services. Les polices pour la clinique existent afin de protéger les biens de votre entreprise dans ces circonstances.

Les propriétaires d'entreprise devraient considérer la souscription de cette couverture si d'autres professionnels de la santé (par exemple, des copropriétaires, des employés, des associés) travaillent pour votre entreprise et/ou facturent sous le nom de l'entreprise.

3

ASSURANCE CYBERSÉCURITÉ ET ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Cette police vous protège si vous ou votre entreprise êtes impliqués dans une violation de la cybersécurité ou une violation de la vie privée. La police offerte dans le cadre du programme de la FCO couvre les frais de défense juridique, les frais d'enquête, les coûts de notification et les coûts de réponse, les frais accordés aux patients touchés par la violation, et plus encore.

La couverture est conçue de manière à gérer le risque que représente la détention d'un nombre croissant de données sur les patients, les employés et d'autres personnes, et à atténuer les atteintes à la réputation qui pourraient résulter d'une violation de sécurité des données.

4

ASSURANCE RESPONSABILITÉ COMMERCIALE GÉNÉRALE POUR L'ENTREPRISE

Recommandé pour les entreprises avec d'autres professionnels travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturant sous votre nom commercial. S'il vous plaît noter que cette couverture devrait être achetée seulement par un individu au nom de tous les propriétaires d'entreprise, les employés, et / ou l'entité commerciale

Cette police vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise, y compris votre personnel) peuvent causer à une autre personne en raison de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, une patiente entre dans votre clinique pour son rendez-vous lors d'une journée d'averses de neige. En se dirigeant vers la réception, elle glisse et chute sur le plancher mouillé et se fracture le bras. La patiente pourra vous tenir responsable (à titre de propriétaire de l'entreprise), vous ou votre entreprise, de sa blessure.

Pour en savoir davantage, ou si vous avez d'autres questions à propos de la protection d'assurance pour la responsabilité professionnelle et l'entreprise, contactez un courtier du BMS – nous sommes ici pour vous aider.

Sans Frais: 1-844-517-1370

Courriel: cfo.insurance@bmsgroup.com

5

ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR PRATIQUES D'EMPLOI

L'ostéopathes qui sont propriétaires d'entreprise et qui ont des employés et/ou qui retiennent les services de bénévoles, d'étudiants ou d'entrepreneurs voudront aussi considérer l'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi. Cette police vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris le congédiement injustifié, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail ainsi que d'autres situations.

Vos décisions d'embauche, de rémunération, de promotion, d'accommodements pour les handicaps et de congédiement, entre autres, auront une incidence sur les personnes qui travaillent dans votre entreprise. N'importe laquelle de ces décisions pourrait donner lieu à une réclamation liée à une pratique d'emploi injustifiée, même si elle a bien été gérée. À titre d'exemple, après la promotion de l'un de vos employés à la réception au poste de gestionnaire de bureau, un autre employé lance une poursuite. Votre employé allègue une discrimination d'âge et l'absence de promotion parce que le poste de gestionnaire de bureau a été comblé par une personne plus jeune et moins qualifiée. Votre police d'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi interviendrait à ce moment pour couvrir le coût de votre défense juridique ainsi que les dommages-intérêts attribués à l'employé lésé.